



## LES PPI DES BARRAGES D'ALLEMENT ET COISELET ONT ÉTÉ RÉVISÉS

Dans le cas, fort peu probable, où une évacuation de votre commune serait nécessaire suite à un évènement majeur survenant aux barrages d'ALLEMENT ou de COISELET, le Plan Particulier d'Intervention serait mis en oeuvre par le Préfet de l'Ain.

Les Plans Particuliers d'Intervention des barrages d'Allement et Coiselet ont été révisés par la Préfecture de l'Ain.

Le Plan Particulier d'Intervention est disponible auprès de votre mairie ou de votre Préfecture.

Il décrit les mesures de sauvegarde et la mise en oeuvre des moyens nécessaires pour faire face au risque de rupture du barrage.

Ils sont consultables sur le site de la Préfecture de l'Ain.

### CONSIGNES À SUIVRE :

Si l'évacuation est décidée, vous serez avertis par les autorités, suivez leurs instructions.



- Appliquer les consignes des autorités.  
Rejoignez les points de rassemblements de votre commune.



- Écoutez, les messages d'information et/ou d'alertes des autorités.  
France Bleu diffusent les messages de sécurité en provenance des autorités.



- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.  
Les enseignants les prendront en charge ; ils connaissent les consignes.



- N'utiliser pas les téléphones (fixes ou portables).  
La saturation des lignes gênerait l'action des moyens de secours.



- En cas de danger imminent, gagnez immédiatement les hauteurs.

#### Allement



#### Coiselet

